



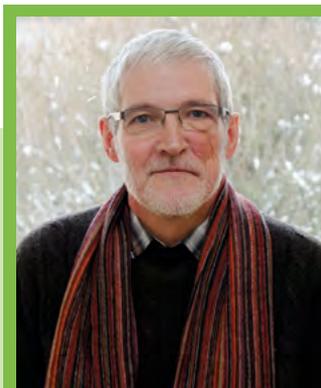
GESTION FORESTIÈRE DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE...

AU-DELÀ DES MOTS

Il est devenu à ce point commun aujourd'hui de parler de gestion forestière durable et multifonctionnelle que la signification et surtout la manière de transposer ces concepts sur le terrain passent parfois au second plan. Et pourtant !

En réalité de tout temps ces notions ont préoccupé le forestier mais elles étaient exprimées avec des accents moins clairs, masquant ou sous-estimant la force d'engagement que leur seule évocation suggère.

La gestion forestière durable ou soutenable n'est rien d'autre que la mise en application des principes et exigences du développement durable mentionné pour la première fois en 1987 (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) puis traduit de 1992 à nos jours au travers de critères déclinés en indicateurs et faisant régulièrement l'objet, au niveau pan-européen, de conférences interministérielles et d'accords gouvernementaux.



Professeur ordinaire émérite rattaché à l'Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech, et chargé de mission pour l'ULg, Jacques Rondeux a consacré toute sa vie au développement de notre patrimoine forestier. Il rejoint nos colonnes où il animera une chronique sur le thème de la forêt.

LA GESTION DURABLE, UNE NOUVEAUTÉ ?

Le vocable « **durable** » n'a vraiment rien de révolutionnaire pour les forestiers européens, eux qui aux premières heures des aménagements appliquaient déjà le concept de « **rapport soutenu** » ou de « **rendement soutenu** », partant du constat qu'il convenait d'exploiter de manière rationnelle les ressources ligneuses, d'éviter les cueillettes anarchiques et les coupes sauvages et de soutenir perpétuellement les forêts en bon état. À l'époque ce rapport soutenu était exprimé en valeurs financières et n'intégrait pas toutes les dimensions que revêt la durabilité qui, elle, dépasse le cadre exclusivement financier.

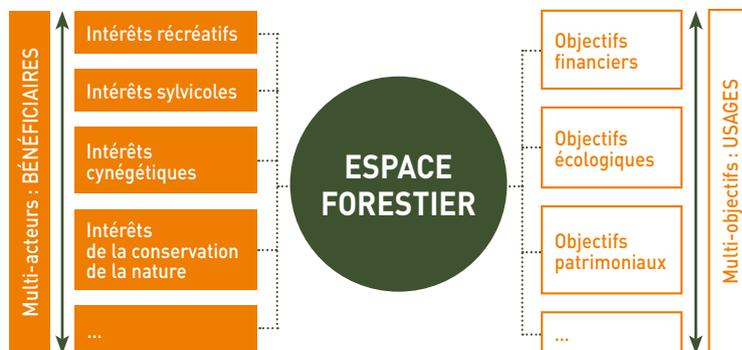
Le concept de développement durable, et par extension de gestion, reste malgré tout un concept diplomatique, artificiellement transposé, théorique, de contenu flou, prétexte à quantité de discussions et qui permet, en définitive, de se donner bonne conscience. En français, le terme « **durable** » qui suppose traduire celui anglais de « **sustainable** » est impropre : on aurait dû garder le duo « **viable et durable** ». Il couvrirait nettement mieux le champ sémantique de « **sustainable** ».

La gestion forestière dite durable visera avant tout à s'exercer dans un équilibre viable entre économie et écologie, pour autant que soit bannie toute référence à l'idéologie économique et à l'écologie radicale.

ET LA GESTION MULTIFONCTIONNELLE ?

Les principes liés à la gestion durable ont évolué en regard des critères auxquels elle se réfère et, d'une gestion axée quasi exclusivement sur la production ligneuse, on a progressivement migré vers une gestion multifonctionnelle participant d'une

dynamique globale. À y regarder de plus près, le vocable multifonctionnel manque un peu de rigueur et le vocable fonction est lui-même discutable. Au lieu de parler de fonctions et d'usages, il serait sans doute plus rigoureux de parler de **bénéfices** apportés par la forêt, regroupant l'ensemble des biens et des services. On pourrait ainsi quitter le langage technicien d'une forêt multifonctionnelle, notion technocratique et plutôt moralisatrice, pour suggérer celui de forêt **multi-usages**, notion plus sociale et, pourquoi pas, oser le vocable de forêt **multi-bénéficiaires** au lieu de multi-acteurs, notion qui permet de mieux tenir compte des utilités non-marchandes et symboliques de la forêt et qui a, en outre, le mérite de responsabiliser tous les bénéficiaires à son entretien.



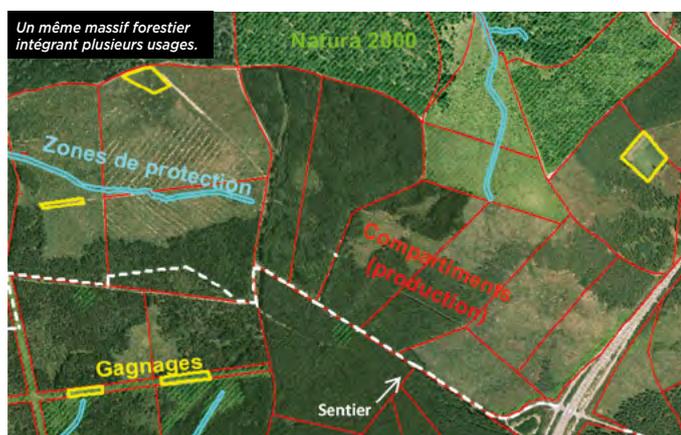
DU CONCEPT AU TERRAIN...

Faire vivre harmonieusement sur un même espace les vocations économiques, écologiques et sociales n'est pas toujours évident notamment en l'absence de véritable lieu d'échange

et de concertation à une échelle opérationnelle. Le nombre de gestionnaires forestiers, les attentes souvent changeantes et parfois antagonistes de différents utilisateurs de la forêt et les enjeux associés aux services environnementaux qu'elle fournit en font un territoire fortement investi.

Compartimenter l'espace pour chaque utilité est une option réductrice et discutable car cela implique une grande consommation d'espace, l'exclusion mutuelle des utilités et la difficulté d'adaptation de la forêt. Par contre, la **sectorisation** ou le **zonage** qui consiste à faire jouer simultanément plusieurs rôles à un même espace mais de **manière hiérarchisée** selon les caractéristiques et les potentialités de celui-ci est la voie de la raison. Encore faut-il vérifier sa faisabilité et dépasser le concept théorique !

Afin de mieux valoriser l'espace-temps, des objectifs concertés entre acteurs (propriétaires en premier lieu) mériteraient d'être définis au niveau de massifs à partir d'une analyse de l'existant et des enjeux à venir (changements climatiques, aspirations sociétales, mondialisation de l'économie). Ils participeraient d'une vision sinon commune de la forêt et de son évolution, d'un partage de responsabilités et de choix visant à **s'approprier** le devenir d'un territoire.



POUR UNE GESTION RÉALISTE...

À la lumière de ce qui précède, plusieurs questions importantes méritent d'être analysées :

- l'échelle d'investigation;
- le poids à accorder aux différentes « fonctions »;
- les conséquences et incidences sur le développement de l'espace concerné;
- le rôle des acteurs et les processus présidant aux indispensables arbitrages.

La cohabitation de « fonctions » ou de « vocations » suggère d'être attentif à :

- envisager l'opportunité de lancer et de soutenir des opérations de gestion concertée à l'échelle d'ensembles boisés ou de **massifs**, ce qui conférerait davantage de sens à la pertinence d'actions à mener dans l'espace et dans le temps ;
- organiser des lieux de rencontre et d'échange entre les différents acteurs concernés en vue de confronter les différentes attentes, dégager les choix et opérer les **arbitrages** nécessaires (qui joue ce rôle si l'on considère l'ensemble de la forêt wallonne publique et privée?);
- éviter d'opposer multifonctionnalité et spécialisation de l'espace car pour donner un sens et un avenir à des spécialisations sur un territoire réduit il convient de hiérarchiser les vocations, en définissant des fonctions prioritaires et non exclusives;

- veiller à organiser une sylviculture variée adaptée aux conditions de sol et capable de répondre à des modifications d'orientations économiques (s'inspirer des principes de la **gestion adaptative** qui s'appuient sur les acquis de la recherche scientifique, s'employer à améliorer la résistance de la forêt par rapport aux perturbations pouvant l'affecter et viser à la préparer de manière flexible aux attentes et besoins - parfois imprévisibles - à venir);
- identifier et promouvoir les pratiques de gestion bénéfiques du point de vue des fonctions économique, sociale et environnementale et en mesurer l'impact;
- appréhender et mesurer l'impact des mesures écologiques visant à maintenir la biodiversité en forêt, surtout celles visant à améliorer et restaurer cette dernière.

“ NOUS ALLONS INSENSIBLEMENT VERS UNE FORÊT PLUS OUVERTE. ”

GARANTIR LA DURABILITÉ DE LA GESTION

Le sujet est loin d'être anodin. Prôner une gestion marquée du sceau de la durabilité est une chose, vérifier son application en est une autre dès lors que le code forestier et de nombreuses mesures découlant de la politique forestière en vigueur définissent un cadre dans lequel l'évolution de la forêt doit s'inscrire (circulaires essentiellement à caractère environnemental/écologique : biodiversité, Natura 2000). La plupart des mesures concernent les forêts publiques et, si ce n'est au travers de quelques-unes figurant dans le code forestier, force est de constater que, pour la forêt privée, faute de plans ou de documents simples de gestion, on a peu de prise sur les mesures et suivis sylvicoles recommandés.

Dans un autre registre, reste évidemment un engagement résultant de la **certification**, processus international mis en place à l'échelle des unités de gestion ou des propriétés (cas du PEFC). Relativement peu de propriétaires, en particulier privés, y ont adhéré depuis sa mise en place en Wallonie. Sans doute, de manière plus générale, la politique d'achat de l'industrie transformatrice est-elle une des raisons et la certification qui peut être un levier pour améliorer la qualité de la gestion et des opérations sylvicoles en recourant à des entreprises elles-mêmes certifiées n'est-elle pas considérée comme suffisamment fiable, pertinente, ou intéressante dès lors qu'un bois certifié ne se vend pas plus cher qu'un autre.

DEMAIN ?

Sans doute les esprits ne sont-ils pas encore mûrs pour accepter certaines des directions évoquées eu égard à la grande variété de profils de propriétaires et de rapports souvent individualistes à la forêt.

Tout en restant une préoccupation majeure de la société, la forêt sera de moins en moins perçue comme un espace ou une ressource autonome, au développement spécifique, et indépendant de la dynamique plus large dans laquelle elle s'insère. Nous allons insensiblement **vers une forêt plus ouverte** avec des limites qui deviennent de plus en plus lointaines et floues. Mais, dans le même temps, les espaces boisés sont tous appropriés et les droits et devoirs des usagers font, en principe, l'objet de règles juridiques qui ne sont pas forcément en phase avec la légitimité sociale d'utilités collectives qui considèrent la forêt comme espace commun. N'empêche, il faut s'attendre à l'avenir à voir d'autres « règles » de gestion émerger.

Jacques Rondeux